

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/07/02/20202986/justel>

Dossier numéro : 2020-07-02/12

Titre

2 JUILLET 2020. - Arrêté du Gouvernement wallon prolongeant le délai d'introduction des demandes d'un crédit à taux zéro octroyé par la Société wallonne du crédit social et relatif au paiement du loyer

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 10-07-2020 page : 51509

Entrée en vigueur : 01-07-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 2, § 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2020 visant la mise en place d'un crédit à taux zéro octroyé par la Société wallonne du crédit social et relatif au paiement du loyer, les mots " le 30 juin 2020 " sont remplacés par " le 31 décembre 2020 ".

[Art.](#) 2. Le présent arrêté produit ses effets le 1er juillet 2020.